

régulée par un acte du parlement, amendant le tarif.

Ne voilà-t-il pas une découverte merveilleuse ? Ces gens viennent ici demander une révision du tarif, disent expressément quelles sont les augmentations qu'ils voudraient avoir, et le ministre des Douanes leur écrit avec un grand sérieux—on eut juger par le paragraphe que je vins de citer l'idée qu'il se fait de leur intelligence—que cela n'est pas possible au moyen d'un acte du parlement amendant le tarif.

C'est certainement la déclaration la plus étonnante que j'aie entendue de la part d'un prétendu gouvernement d'affaires.

Ce n'est pas une raison de dire que le tarif sera discuté dans quelques jours. C'est maintenant que la population doit faire connaître ses désirs à la Chambre. J'espère que cette discussion se continuera dans le pays. Je considère qu'il est injuste de soumettre les producteurs de ce pays et plus particulièrement les cultivateurs et les maraîchers à cette concurrence déloyale. J'ai eu l'honneur de représenter pendant plusieurs années un comté situé sur la frontière et je sais quelles difficultés les cultivateurs et les maraîchers ont à surmonter. Là où le transport est court et peu coûteux, on consomme les produits de la main-d'œuvre américaine de préférence à ceux de la main-d'œuvre canadienne. Je ne connais rien de plus absurde que la conduite de ces représentants du peuple canadien qui ne veulent pas appliquer à nos voisins le même traitement que les Américains nous appliquent. C'est cette proposition qui, à mon sens, ne souffre pas de discussion.

M. J. B. MORIN (Dorchester) : Plusieurs de mes amis paraissent surpris de la manière dont nous sommes traités par les Américains. Mais moi qui ai vécu parmi eux pendant plus de 33 ans, je n'en suis pas surpris du tout. Il y a 45, 46, peut-être 48 ans que j'ai entendu les mêmes paroles qui ont été prononcées ici cet après-midi et j'ai entre les mains le tarif des Etats-Unis que je peux vous communiquer, M. l'Orateur, si vous désirez le voir. En 1852, nous avons fait avec les Etats-Unis un traité de commerce qui était avantageux pour le Canada. Ce traité était fait pour cinq ans, et les Américains déclarèrent à l'expiration des cinq années, qu'ils adopteraient un autre tarif et que cette fois, le Canada n'aurait pas l'avantage sur eux. Le 14 avril 1863, le président Lincoln fut assassiné et que dirent alors nos voisins ? Ils déclarèrent que l'assassinat de Lincoln était un grand malheur, car sans cela, l'armée américaine se serait emparée du Canada en moins de trois semaines. Ils ajoutaient que la mort de Lincoln les privait du seul homme capable de conduire les soldats américains à la conquête du Canada.

Ainsi privés du seul homme capable de les mener à la victoire, ils ne leur restait plus d'autres ressources que celles d'élever le tarif. Ils disaient : au moyen de notre tarif,

nous obligerons les Canadiens à demander grâce. Bien souvent, j'ai discuté cette question avec eux, car j'étais loin de partager leur manière de voir. Bien souvent je les ai entendus dire : notre seule planche de salut, c'est de prendre le Canada à la gorge, d'adopter un tarif prohibitif, d'empêcher les Canadiens de nous vendre leurs produits ou d'acheter les nôtres. Alors, s'ils se présentent à nous les mains nettes, nous les accueillerons.

Quand je leur demandais ce qu'ils entendaient par "les mains nettes", ils me répondaient : "Qu'ils paient leurs dettes, et nous les accepterons dans l'union américaine".

Voici un exemplaire du tarif américain que je me suis procuré au bureau du ministre, parce que j'ai cru qu'il pourrait nous être utile ici. Je l'ai lu et relu et je dis que c'est bien malheureux que de si bons ministres, un si bon gouvernement, qui nous avaient promis de si grandes choses, nous laissent traiter ainsi par les Yankees. Le gouvernement canadien leur accorde tout ce qu'ils demandent. Nos pommes de terre, nos pommes, nos viandes, notre charbon, notre bois, valent sous tous les rapports les produits semblables des Etats-Unis et nous pouvons nous passer d'eux aussi bien qu'ils peuvent se passer de nous. Qu'avons-nous à gagner à ne les approcher que le chapeau à la main, comme des esclaves ?

C'est de cette manière que les nègres des Etats du Sud les abordaient avant la guerre de sécession, et c'est encore dans cette posture que nous nous tenons devant eux. Nous leur accordons tout ce qu'ils demandent et ils se moquent de nous. L'an dernier, j'ai passé deux mois dans la Pennsylvanie ; j'y ai rencontré les mêmes personnages et ils se servent encore des mêmes expressions qu'autrefois. Ils s'attendent toujours à ce que nous allions les trouver le chapeau à la main, leur demander de vouloir bien nous accepter dans leur république. Le gouvernement canadien qui s'ignore rien de tout cela, laisse faire et laisse dire.

Il est inutile de citer tout ce tarif, mais ce que j'y vois surtout d'exaspérant, c'est que les Américains imposent des droits très élevés sur tout ce que nous avons à leur vendre et que nous ne prélevons que des droits très modérés sur ce qu'ils nous vendent. Sur un jeune veau âgé de moins d'un an, ils imposent un droit de 50 cents, et d'un dollar, s'il a plus d'un an. Sur toute la ligne, ils ont le dessus sur nous, en dépit des promesses du gouvernement.

M. A. B. INGRAM (Elgin-est) : Comme c'est la première fois que j'ai la chance de voter sur cette question, j'en profiterai pour dire quelques mots. Dans les deux occasions précédentes, j'avais pairé avec un député ministériel. Je tiens à déclarer que j'approuve en tous points les remarques de l'honorable député de Peel (M. Blain) et des membres de la gauche qui l'ont appuyé. Je regrette de ne pas connaître la langue dont